

**Audit
Commissariat
Expertises**

Associés
Experts-comptables
Commissaires aux comptes

Philippe Lamouroux
Jean Brice Rouvière

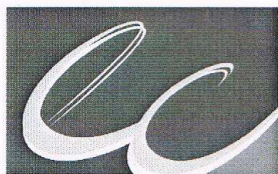
Association Mémoires Vives

Siège social : 25, rue Pasteur – 30.000 Nîmes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 12 mois clos le 30 avril 2009

Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
543, ancien chemin de Mons - 30 100 Alès
Tél. : 06 61 37 15 30 / Fax : 04 66 56 96 25 / E-mail : ace-rouviere@orange.fr
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Montpellier
et sur la liste des sociétés de commissariat aux comptes de la Cour d'appel de Nîmes
N° siret : 499 962 389 000 15 / Code APE : 741 C / N° TVA intracom. : FR 41 499 962 389



ASSOCIATION MÉMOIRES VIVES

Siège social : 25, rue Pasteur – 30.000 Nîmes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 12 mois clos le 30 avril 2009

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 21 juillet 2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 12 mois clos le 30 avril 2009 sur :

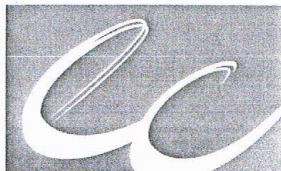
- Le contrôle des comptes annuels de l'association Un tout petit monde, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre association comptabilise des subventions de fonctionnement, telles que décrites en note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre association sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans son ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

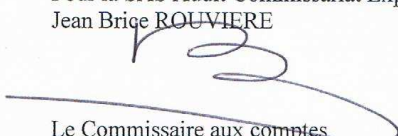
III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral et financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Alès, le 01 septembre 2009

Pour la SAS Audit Commissariat Expertises
Jean Brice ROUVIERE



Le Commissaire aux comptes

SAS Audit Commissariat Expertises
Commissariat aux Comptes et Expertise Comptable
543, ancien chemin de Mons - 30100 Alès
Tél : 06 61 37 15 30 - Fax : 04 66 56 96 25
Mail : ace-rouviere@orange.fr

MEMOIRES VIVES

ACTIF	Exercice N		N-1		PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilitisations incorporelles					Capital	10 000	
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres	1 955	919	1 036		Réserves :		
Immobilitisations corporelles					- Réserve légale		
Immobilitisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I	1 955	919	1 036		- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	6 335	
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	16 335	
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	12 128		12 128		Dettes		
Autres	23 123		23 123		Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	18 146		18 146		Fournisseurs et comptes rattachés	8 808	
Caisse	98		98		Autres	29 387	
TOTAL II	53 494		53 494		TOTAL III	38 195	
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	55 449	919	54 530	54 530	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	54 530	



MEMOIRES VIVES

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	649	
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	28 251		Subventions d'exploitation	232 286	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 200		Autres produits		
Rémunération du personnel	163 597		Produits financiers	204	
Charges sociales	34 792				
Dotations aux amortissements	919				
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières	9				
TOTAL (I)	228 768		TOTAL (I)	233 138	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	1 965	
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	228 768		TOTAL DES PRODUITS (I+II)	235 103	
BENEFICE OU PERTE	6 335				
TOTAL GENERAL	235 103		TOTAL GENERAL	235 103	



ANNEXE SUR L'EXERCICE COMPTABLE du 01/05/08 AU 30/04/09

Règles et méthodes comptables
Engagements et informations financières
Notes particulières sur le bilan ACTIF
Notes particulières sur le bilan PASSIF
Détail des comptes de régularisation

Exercice : 2008/2009

Clôturé le : 30/04/2009

Durée : 1 an

Mois : 12

Total du bilan : 51 068 €

Chiffre d'affaires (HT) : 232 935 € dont 232 286 € de subventions
d'exploitation reçues

Résultat comptable : 6 335 €

Nombre de salariés : 13

La présente annexe, rédigée par les dirigeants de l'établissement, forme un tout
indissociable de l'ensemble BILAN ET COMPTE DE RESULTAT.

A- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de
prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des
comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en
comptabilité est la méthode des coûts historiques.



Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, et en fonction de la durée de vie prévue ;
- stocks : ils sont évalués selon la méthode « premier entré premier sorti ». Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif ;
- les produits fabriqués sont valorisés au coût de production, en éliminant le coût de la sous activité quand elle est significative.
- Les subventions de fonctionnement ont été comptabilisées à la date de l'arrêté attributif émis par les organismes concernés. Les subventions accordées au titre d'une manifestation ou d'une action entièrement réalisées au cours de l'exercice ont été affectées en totalité sur l'exercice en cours.

B- ENGAGEMENTS ET INFORMATIONS FINANCIERES

Néant.

C- NOTES PARTICULIERES SUR L'ACTIF

Non applicable

ACTIF IMMOBILISE

Les mouvements de l'exercice ont été les suivants :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Imm. Incorpor.				
Imm. Corporel.	0	1 955		1 955
Imm. Financiers				
Total	0	1 955		1 955

Amortissements & provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
S/immo. Incorpor.				
S/immo corporel.	0	919		919
S/immo financ.				
Total	0	919		919

Les immobilisations correspondent au matériel cédé à titre gratuit par l'association l'Oreille Déchaînée. Conformément à la réglementation comptable, les immobilisations ont été valorisées à la valeur vénale et amorties sur la durée réelle d'utilisation.

*** Matériel informatique et bureautique**

- 1 scanner = 30 €
 - 2 hauts parleurs PC = 10 €
 - 6 ordinateurs (tour+écran+clavier+souris) = 3 x 100 € + 3 x 150 € = total de 750 €
 - 2 ordinateurs portables = 150 X 2 = 300 €
 - 1 imprimante Ricoh Aficio = 150 €
 - 1 télécopieur = 40 €
 - 1 imprimante Dymo LabelWriter 400 = 65 €
 - 1 pack de 4 logiciels Ciel Evolution 2008 et documentation = 260 €
- Pour un montant total de : 1 605 € amorti sur une période de 2 ans, soit pour l'exercice 2008-2009 : 802 €**

*** Mobilier et électroménager**

- 1 armoire métallique = 80 €
 - 2 étagères = 10 € le lot de 2
 - 8 tables = 250 €
 - 1 tableau paper board = 10 €
- Pour un montant total de : 350 € amorti sur une période de 3 ans, soit pour l'exercice 2008-2009 : 117 €**

Soit un TOTAL d'immobilisation de 1 955 € et d'amortissement pour l'exercice 2008-2009 de 919 €.

Etat des créances

Montant par poste	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Actif circulant	50 032	50 032	
Comptes régularisation			
Total	51 068	51 068	



Créances représentées par des effets de commerce

Sur actif immobilisé : NEANT

Sur actif circulant : NEANT

Sur compte régularisation : NEANT

Charges à répartir NEANT

Charges constatées d'avance NEANT

Produits à recevoir inclus dans les postes de l'actif :

23 123 € de subvention à recevoir, concernant :

- 4500 € du CNASEA

-18 623 € du PLIE

D- NOTES PARTICULIERES SUR LE PASSIF

Capital social

Répartition et évolution des titres de la société	Nombre	Valeur nominale
Titres au début de l'exercice		
Titres émis en cours d'exercice		
Titres remboursées ou annulés		
Titre à la fin de l'exercice		

Mentions particulières

L'association a bénéficié d'un Contrat d'Apport Associatif de 10 000 € accordé le 28/07/2008 par le financeur AIRDIE. Cet apport sera remboursé en trois mensualités, à savoir :

- le 1^{er} août 2011 : 3 333 €

- le 1^{er} août 2012 : 3 333 €

- le 1^{er} août 2013 : 3 334 €

Cet apport a été enregistré dans le compte 1031 Fonds associatif avec droit de reprise.

Provisions

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Réglémentées				
Risques, charges				
Dépréciation				
Total				

Etat des dettes

Dettes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Emprunts				
Av. financiers				
Fournisseurs	0	8 808		8 808
Immobilisations				
Dettes sociales	0	25 925		25 925
Dettes fiscales				
Autres dettes	0	0		0
Cpt. régularisation				
Total	0	34 733		34 733

Dettes à échéance - 1 an : 34 733 €

Dettes à échéance + 1 an : 0

Dettes représentées par des effets de commerce : NEANT

Charges à payer incluses dans les postes du passif

Emprunts et assimilés :

Avances financières :

Fournisseurs : 996 €

Sur immobilisations :

Dettes sociales : 78 €

Dettes fiscales :

Autres dettes :

Sur comptes régularisation :

Produits constatés d'avance : néant

E- DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION

Non applicable

